

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE QUATORZE SEPTEMBRE, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Nathanaël DUFFIT MENARD,

PRESENTS : DUFFIT MENARD Nathanaël, LASSERRE Adrien, CAMUS Emilie, NOYER Guillaume, LEGHNIDER Amina, BOULAY Lionnel, VERRI Rabia, BENITAH Clément, RAVOUX Claude, CHARRONDIERE Patrick, MICHAUD Florence, IGLESIS Thomas, NICOT Rodolphe, PERINET Alice, GAREL Kevin, TOURNIER Claire, CHOLLET-GARNIER Flavie, CANDILLON Margaux, BAUDUIN Louanne, Monique BERAUD, Yohan SIMONNOT, BIDAULT Denis, IACOVELLI Agathe, MACHADO BORGES Anabela, RUSSO David, GROSSAT Thierry, AGUETTAZ Florian.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : DEBONO Coraline à Emilie CAMUS, CHEKKI Vanessa à Louanne BAUDUIN

ABSENT(S) : /

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, Louanne BAUDUIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**2026 14 09 ST SF 093 DEMANDE DE SUBVENTIONS : PROGRAMME DE RENOVATION
ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE DES CORBETTES**

Monsieur Adrien LASSERRE, adjoint à la voirie, la mobilité et la transition énergétique rappelle à l'assemblée que la commune de Trévoux s'est engagée à réduire la consommation énergétique de ses bâtiments et espaces publics.

Cette thématique est notamment ciblée dans la fiche 10 du PCAET (plan climat-air-énergie territorial) de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV).

Ainsi, la commune souhaite renforcer le confort thermique de l'école maternelle des Corbettes, permettant de coupler le confort thermique pour les utilisateurs (enfants et personnel) tout en réalisant des économies d'énergie.

Sur la base du préprogramme et de l'étude de faisabilité de l'opération, le scénario retenu et le programme de travaux sont les suivants :

- **Toiture** : Travaux pour accompagner la mise en place de la CTA ;
- **Menuiseries** : remplacement des menuiseries extérieures et installation de BSO (Brise-Soleil à lame Orientable) ou volets roulants en fonction de l'orientation ;
- **Lots techniques** :
 - o Remplacement du système de chauffage par une pompe à chaleur centralisée avec création d'un système de ventilation double flux avec « free cooling » ;
 - o Création d'un GTC (Gestion Technique du Chauffage) pour pouvoir optimiser la gestion du chauffage sur le site ;
 - o Implantation de sondes pour la qualité de l'air.

Sur la base de l'étude de préprogramme et faisabilité de l'entreprise Batiprogramme, le montant des travaux est estimé à 826 130 € HT.

A ces travaux, il convient d'ajouter les frais d'étude, de maîtrise d'œuvre et les imprévus : ces coûts supplémentaires sont estimés par les services techniques municipaux à 173 870 € HT, ce qui porte le projet total à environ 1 000 000 € HT.

Afin de faciliter le financement de ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'ensemble des financeurs.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
4)	DETR / FONDS VERT		400 000,00 €	40%
3)	Conseil Régional AURA		200 000,00 €	20%
	Conseil départemental de l'Ain	Pacte de territoire 2027 - 2028 transition écologique	100 000,00 €	10%
	EDF		10 000,00 €	1%
	ACTEE		10 000,00 €	1%
	Total subventions publiques		720 00,00 €	72%
2)	Fonds propres	/	280 000,00 €	28%
	Total autofinancement		280 000,00 €	28%
1)	TOTAL GENERAL HT	/	1 000 000,00 €	100,00%

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** l'opération de rénovation énergétique de l'école de l'école maternelle des Corbettes et les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette opération et à solliciter les autres financeurs potentiels.

En mairie, le 14 septembre 2026

Acte publié le 15 septembre 2026

Le Secrétaire de Séance,
Louanne BAUDUIN



Pour extrait conforme

Le Maire,
Nathanaël DUFFIT MENARD

